



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2018
Français
Original : anglais

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social

9-18 juillet 2018

Contribution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet par la présente la contribution de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.



Résumé établi par la présidence de la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

[Original : espagnol]

I. Introduction

1. À la trente-sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), tenue à Mexico du 23 au 27 mai 2016, les États membres ont adopté la résolution 700 (XXXVI) présentée par le Mexique, portant création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, en tant que mécanisme régional chargé du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable et leurs cibles, leurs moyens de mise en œuvre et le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
2. La première réunion du Forum s'est tenue à Mexico du 26 au 28 avril 2017. La réunion, organisée sous les auspices de la Commission, était présidée par le Mexique, qui assure la présidence du Comité plénier de la CEPALC.
3. Organisée sous les auspices de la Commission et présidée par le Mexique, la deuxième réunion du Forum s'est tenue à Santiago du 18 au 20 avril 2018. La réunion était ouverte aux États membres du Forum et aux observateurs, au système des Nations Unies, aux organes régionaux et sous-régionaux, aux institutions financières internationales, au secteur privé et à la société civile.
4. Le but de ces réunions était de permettre aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la région.

II. Présentation du deuxième rapport annuel sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, établi par le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹

5. Le deuxième rapport annuel retrace les progrès accomplis par la région dans la mise en œuvre du Programme 2030 : tous les pays ont une vision du développement à moyen terme ; ils ont de nouveau recours à la planification et à la conception de cadres nationaux interinstitutionnels et intersectoriels ; la structure régionale de mise en œuvre du Programme 2030 a été renforcée ; les objectifs de développement durable ont été pris en compte dans les plans nationaux de développement et les budgets publics ; on a mis l'accent sur l'importance de la transparence, notamment dans les affaires publiques et créé de nouveaux espaces de dialogue entre les pouvoirs publics, les entreprises, les milieux universitaires et les citoyens. Parmi les défis à relever, on

¹ CEPALC, *Second annual report on regional progress and challenges in relation to the 2030 Agenda for Sustainable Development in Latin America and the Caribbean* (Deuxième rapport annuel sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes) (LC/FDS.2/3), 2018.

peut citer la conjoncture politique mondiale difficile, la progression des mouvements conservateurs et le retour du nationalisme dans le monde, qui ont eu des effets négatifs sur la mobilisation des ressources et la consolidation de projets de coopération internationale. Les dépenses publiques ont diminué et la richesse mondiale s'est davantage concentrée, ce qui a accru les inégalités. La corruption et le manque de crédibilité des institutions publiques entravent les progrès concernant la réalisation des objectifs de développement durable.

6. La région s'est dotée d'un plus grand nombre d'institutions chargées de coordonner la mise en œuvre du Programme 2030 et a mis au point des mécanismes de planification et de suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Les capacités statistiques nationales ont été renforcées pour l'évaluation de divers indicateurs. Cependant, il faut redoubler d'efforts à cet égard car on manque d'informations pour certains indicateurs et dans certains cas, les données font défaut ou ne correspondent pas aux paramètres ou aux niveaux de ventilation nécessaires. D'autres organismes, tels que les banques centrales, doivent être associées à cet effort afin que leurs données puissent être utilisées dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement. Il est essentiel de collecter, d'analyser et de diffuser des mégadonnées pour compléter les statistiques officielles ; les travaux menés conjointement par les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale contribuent à l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données factuelles. On a également souligné qu'il importait que le secteur privé participe au traitement et à l'analyse des données régionales. Les systèmes statistiques nationaux et la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC sont les autorités centrales de la région dans le domaine statistique.

7. Le rapport revient également sur les grands défis auxquels fait face la région, tels que la perte de couverture forestière, la baisse de la productivité, la nécessité d'édifier des villes habitables et durables et de changer les modes de consommation et de production, la lutte contre la pollution dans les grandes villes de la région, la gestion des déchets solides, l'accès à l'électricité et le recours aux énergies renouvelables, qui aurait un effet positif sur le coût de la production d'électricité. Il faut prendre d'urgence des mesures efficaces pour prévenir la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes, en particulier dans les Caraïbes, où il est impératif de renforcer la résilience face aux changements climatiques. Dans le domaine de la fiscalité, il faut évoluer vers un régime progressif et lutter contre la fraude et l'optimisation fiscales. Il convient d'augmenter la part de la région dans le commerce des biens et des services et de renforcer l'intégration et les échanges commerciaux pour contrecarrer les effets d'incertitudes externes. Il est essentiel de s'appuyer sur les projets technologiques et numériques afin de réaliser les objectifs de développement durable au niveau régional. En outre, il faut résoudre les questions de rapidité et de qualité de l'accès Internet à haut débit dans l'optique de la quatrième révolution industrielle. Pour réaliser la grande transition écologique, la région devra fournir d'importants efforts dans les domaines de la conduite politique, de la gouvernance, du renforcement des capacités et de la consolidation des institutions, et faire évoluer les rapports entre l'État, le marché et la société.

8. La deuxième réunion du Forum constitue un effort pour changer l'avenir de l'Amérique latine et des Caraïbes et reflète la volonté politique des pays de la région, à l'heure où celle-ci est en mesure de jouer un rôle moteur dans le domaine du développement durable. À cet égard, trois éléments sont essentiels : la participation des citoyens au processus de réalisation des objectifs de développement durable ; l'élaboration d'une vision stratégique, axée sur l'être humain, définie par la CEPALC comme le développement durable et égalitaire, et l'analyse des avantages stratégiques de chaque pays sur les plans économique, social et environnemental.

9. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il convient d'adopter une approche globale en matière de politiques publiques. Les États membres présents à la réunion ont souligné que si l'on voulait réaliser les objectifs au niveau régional, il était indispensable d'obtenir la participation de la société civile dans son ensemble et des autorités sous-régionales, de mobiliser des ressources publiques et privées, de changer les modes de production et de consommation, de transférer des technologies et des ressources supplémentaires et prévisibles de toute nature dans de bonnes conditions, d'éliminer les mesures coercitives unilatérales, de faire évoluer le marché du travail, de remettre en question l'efficacité du PIB en tant qu'indicateur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, de transformer le monde rural, de s'employer à instaurer une économie respectueuse de l'environnement et de contrôler en permanence le respect de l'égalité.

III. Ateliers d'apprentissage entre pairs

10. Les ateliers d'apprentissage entre pairs ont porté sur les thèmes suivants : i) difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les Caraïbes ; ii) approches participatives aux fins de l'exécution du Programme 2030 ; iii) mécanismes de suivi des objectifs de développement durable ; iv) continuité de la mise en œuvre du Programme 2030 et nouveaux défis.

11. En ce qui concerne les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les Caraïbes, les pays ont évoqué les problèmes particuliers auxquels ils faisaient face, notamment le manque des ressources aux fins du financement de la réalisation des objectifs de développement durable, problème aggravé par le manque d'efficacité et la corruption. Les politiques de réduction du risque ont des répercussions négatives sur les activités bancaires et les envois de fonds dans les Caraïbes, limitent l'accès des pays aux systèmes de paiements et aux financements mondiaux, mettent en péril la viabilité des services bancaires, dans les pays des Caraïbes, ce qui risque de les isoler du système financier mondial. Sensibiliser les citoyens issus de différents secteurs de la société caribéenne au contenu et à la portée du Programme 2030 et des objectifs de développement durable permettrait de leur faire mieux saisir la relation entre ces objectifs et les efforts de développement national. Pour réaliser les objectifs de développement durable, il faut également renforcer les capacités et mobiliser des ressources humaines suffisantes, à l'heure où la population active est affectée par les migrations. Parmi les défis majeurs que doivent relever les Caraïbes, on peut citer les effets des changements climatiques et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, ainsi que le renforcement de la résilience, qui souffre du manque de moyens techniques et de l'insuffisance des capacités.

12. Pour surmonter ces difficultés, il a notamment été proposé de renforcer les capacités statistiques et le partage des connaissances et d'exploiter les technologies de l'information et des communications aux fins de l'administration en ligne. Par ailleurs, les différents organismes en activité dans les Caraïbes devraient mieux coordonner leur action afin d'élaborer des stratégies plus efficaces permettant d'accélérer le relèvement après les catastrophes. Redéfinir le système de classement des pays exposés aux risques de catastrophe leur permettrait d'obtenir plus facilement des financements à des conditions de faveur et compte tenu de leur situation réelle. La CEPALC a proposé de faire des Caraïbes une priorité et demandé aux gouverneurs des banques internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale et Banque interaméricaine de développement) de réduire la dette extérieure des pays de la sous-région en créant un fonds pour la résilience. En collaboration avec l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques, elle

s'efforce de modifier les critères de classement des pays à revenu intermédiaire, objectif qui pourrait être atteint avec l'appui des États membres.

13. En ce qui concerne les approches participatives adoptées pour mettre en œuvre le Programme 2030, on a mis en relief les mesures que les pays de la région avaient prises pour ouvrir des espaces de dialogue entre la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires et les autres parties prenantes. La participation de la population à la création de mécanismes de mise en œuvre permet d'assurer la visibilité des femmes, des enfants, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine. Il est essentiel d'inscrire la réalisation des objectifs de développement durable dans une perspective respectueuse des droits de l'homme. Il importe de sensibiliser les citoyens au Programme 2030 pour qu'ils s'engagent à le mettre en œuvre. Par ailleurs, le monde des affaires doit prendre conscience des possibilités et des avantages qu'offrent les activités associées aux questions abordées dans les objectifs de développement durable, notamment dans le domaine de la production de sources d'énergie alternatives et participer activement à leur mise en œuvre. Les milieux universitaires jouent un rôle crucial dans la construction de l'avenir, grâce à leur travail de sensibilisation, de recherche et de formation. La collaboration entre les États et les autorités locales est essentielle, les disparités entre les territoires imposant des approches différentes. Dans le cadre des travaux menés en faveur des objectifs de développement durable, il importe également de disposer de sources de financement suffisantes, en particulier de recettes fiscales. La réalisation des objectifs doit être fondée sur des politiques publiques d'une durée supérieure à celle des mandats gouvernementaux. La gestion des données statistiques et le renforcement des institutions constituent des défis pour la région. Il est indispensable d'élaborer des politiques publiques et de mobiliser tous les secteurs aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, que tous les pays de la région se sont engagés à atteindre.

14. En ce qui concerne les mécanismes de suivi des objectifs de développement durable, il est nécessaire de tirer parti des systèmes d'évaluation et de contrôle existants et de poursuivre leur renforcement afin d'aligner les objectifs de développement durable arrêtés au niveau national sur les objectifs de développement durable. Il est important d'inscrire ces systèmes dans un cadre institutionnel, l'objectif n'étant pas de se contenter de collecter des statistiques mais plutôt d'assurer l'harmonisation nécessaire avec les politiques publiques. Les informations doivent être intégrées dans un système accessible aux citoyens, et non pas seulement aux statisticiens et aux décideurs. La région disposant de fichiers administratifs exploitables, il convient d'en améliorer la qualité et la numérisation. L'interopérabilité des données, l'accès aux données et aux sources, ainsi que l'harmonisation des normes entre les pays, permettraient de réduire les coûts et de rendre la région plus indépendante dans ce domaine, ainsi que de renforcer le respect du principe de responsabilité et la transparence.

15. En ce qui concerne la continuité de la mise en œuvre du Programme 2030 et les nouveaux défis, il a été souligné que la réalisation des objectifs de développement durable devait être menée dans le cadre d'une politique d'État plutôt que dans celui d'une politique du gouvernement au pouvoir, afin de ne pas être entravée par les transitions entre administrations. Dans cette optique, il convient de mettre en place des réseaux institutionnels et des mécanismes favorisant la participation des citoyens. Pour réaliser l'objectif n° 17, qui consiste à renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et à le revitaliser, les diverses parties prenantes doivent mener une action concertée et transversale. Seule une démarche participative, menée sur l'ensemble du territoire et faisant intervenir tous les échelons de l'administration permettrait d'assurer la continuité de la mise en œuvre du Programme 2030. Il faut prendre en compte la dimension environnementale

dans les politiques de développement, au même titre que les dimensions sociales et économiques, comme l'ont souligné les pays dans les rapports qu'ils ont présentés à titre facultatif. Certains pays de la région ont déjà atteint certaines cibles associées aux objectifs de développement durable ; d'autres étaient sans objet dans certains contextes. Dans d'autres cas encore, il est essentiel d'améliorer l'évaluation et la mesure des résultats atteints au regard des objectifs et de définir les mesures requises pour les réaliser. À cet égard, il faudrait analyser la situation particulière de tous les pays s'agissant de chaque objectif afin de faciliter la formulation de politiques et de budgets plus conformes à la réalité. Enfin, l'obtention des financements nécessaires est l'un des principaux défis à relever pour assurer la continuité de la mise en œuvre du Programme 2030.

IV. Dialogue interrégional entre l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Europe sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

16. L'objectif de ce dialogue était de permettre aux deux régions de partager des données d'expérience et des bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable passe notamment par les conditions suivantes : un engagement à long terme de la part des États, allant au-delà d'un mandat gouvernemental ; la participation de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et la société civile ; la formulation de politiques transversales ; la mise en place d'un organisme technique non politique chargé de mesurer et d'évaluer les progrès accomplis ; la coopération régionale et internationale, notamment en vue de partager les données d'expérience et de mobiliser des ressources ; l'adaptation de l'action des organisations régionales et internationales aux réalités de chaque pays ; l'établissement de relations entre les budgets nationaux et les priorités du Programme ; la mise à jour régulière des cadres juridiques nationaux et locaux et l'élaboration de stratégies de communication afin de faire connaître le contenu du Programme 2030 et de favoriser la transparence et la participation de l'État.

17. S'agissant de l'Europe, il convient de noter que les objectifs et les valeurs du Programme 2030 sont très proches de ceux de l'Union européenne. À la différence des objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'Europe avait appuyé la réalisation dans d'autres pays, les objectifs de développement durable représentent un programme universel qui vise à régler des problèmes communs et requiert la participation de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. L'Union européenne a créé une structure institutionnelle de haut niveau chargée de promouvoir et de coordonner la mise en œuvre des objectifs de développement durable en étroite collaboration avec la société et avec des représentants d'intérêts divers. Les objectifs ont été pris en compte dans la politique de coopération de l'Union européenne, conformément à l'objectif n° 17. L'adoption du nouveau Consensus européen sur le Développement témoigne d'une vision collective de la politique du développement, qui correspond à l'esprit du Programme 2030 et suppose de coopérer avec les pays de la région.

18. Des actions ont également été menées en Europe pour faire connaître les objectifs de développement durable et leur importance. L'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes partagent des points communs en ce qui concerne les diagnostics établis, la place centrale accordée aux dispositifs institutionnels et le défi de la prise en compte systématique des objectifs. Pour réaliser les objectifs de développement

durable, il faut resserrer les liens entre la coopération internationale et les mesures prises au niveau national, ce qui implique la mise en place d'une structure institutionnelle différente de celle en vigueur jusqu'à présent. À cet égard, il convient de mobiliser les institutions qui opèrent par définition à moyen et long terme, telles que les banques de développement. Parmi les défis à relever en matière de coopération internationale, on peut citer la nécessité d'aider les pays les plus pauvres tout comme les pays à revenu intermédiaire, et de mobiliser davantage de financements pour le développement, notamment en provenance de sources nationales et d'investisseurs privés. Il faudra donc créer des incitations, ce qui passe obligatoirement par la mise en place de politiques publiques adaptées. Les mesures de suivi adoptées dans différents pays présentent des similarités. De ce point de vue, la société joue un rôle important car elle encourage le respect du principe de responsabilité. Pour assurer la continuité des mécanismes, il faut mettre en place un nouveau pacte social axé sur les objectifs et les réformes nécessaires pour les atteindre.

19. La mise en œuvre du Programme 2030 exige un véritable engagement, qui soit le fruit d'un dialogue et de consultations entre les gouvernements et la société dans son ensemble. Pour que toutes les stratégies nationales soient conformes aux objectifs fixés, on doit disposer de dirigeants de haut niveau et mobiliser toutes les parties prenantes, en s'appuyant sur le principe de la responsabilité partagée, un suivi régulier et indépendant, des rapports fondés sur des faits et la responsabilisation. L'évaluation par les pairs est également un précieux mécanisme de suivi.

V. Dimension régionale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : contributions du système des Nations Unies

20. L'Organisation des Nations Unies réforme actuellement le pilier Paix et sécurité, le pilier Développement et sa structure administrative, qui comprend le Secrétariat et les fonds, programmes et institutions spécialisées. La CEPALC et les organismes des Nations Unies exécutent les mandats que leur assignent les pays membres. En particulier, la CEPALC est un organe intergouvernemental dont sont membres, sur un pied d'égalité et de façon équitable, les 33 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que d'autres pays extérieurs à la région ; les travaux de ses organes subsidiaires permettent d'avancer sur des problématiques propres à la région. Elle fournit également des services de coopération et une assistance technique, sur demande des pays membres. La vision de la CEPALC, organisation active depuis 70 ans, est indissociable de l'histoire économique de la région. La CEPALC s'est engagée à accompagner les pays de la région sur la voie du développement, engagement qu'elle continue à mettre en œuvre aujourd'hui.

21. Alors que le multilatéralisme subit les pressions de la conjoncture politique mondiale et que le monde fait face à des défis tels que les inégalités, les changements climatiques et les conflits, l'ONU doit continuer à coopérer efficacement avec les pays afin de parvenir au développement, et dans cette optique, ses organes doivent œuvrer de manière cohérente, efficace et responsable, en se fondant sur les résultats obtenus. Dans cet objectif, il faut mener une réforme pour créer une nouvelle génération d'équipes de pays capables de répondre aux besoins nationaux, améliorer le système des coordonnateurs résidents en renforçant les capacités, le rôle moteur, le respect du principe de responsabilité et l'impartialité, adopter une approche coordonnée à l'échelle régionale afin de traiter les problèmes transfrontières, offrir aux États Membres de nouvelles possibilités d'orienter l'action menée à l'échelle du système, en renforçant le suivi, ce qui permettrait d'améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité s'agissant des résultats obtenus au niveau

national, amener l'Organisation à se doter de capacités institutionnelles et à établir des partenariats à l'échelle du système aux fins de la réalisation du Programme 2030, concevoir un cadre stratégique pour accélérer l'alignement du système des Nations Unies sur le Programme 2030 et adopter un pacte financier visant à améliorer la qualité, la quantité et la prévisibilité des ressources, afin de renforcer l'efficacité et la transparence des activités menées à l'échelle du système, ainsi que le respect du principe de responsabilité. Il conviendra en outre de renforcer le rôle du Département des affaires économiques et sociales. Il a été proposé de mener la réforme suivant une approche double associant l'optimisation de la collaboration et des synergies au niveau régional et la revitalisation de l'ONU dans la région. Cette réforme permettrait à l'ONU de mener des activités répondant aux besoins de ses États Membres. On a également mis en relief le rôle fondamental que jouaient les instances régionales telles que la CEPALC et les travaux importants que celle-ci avait menés avec d'autres commissions régionales.

22. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, la région a réalisé les progrès suivants : création de nouveaux mécanismes de coordination interinstitutions, élaboration de plans de développement tenant compte des objectifs de développement durable, révision des budgets nationaux dans l'optique du financement des objectifs et expansion des politiques associant les trois dimensions du développement durable. Toutefois, les pays doivent encore surmonter des difficultés, concernant notamment la discrimination, en particulier à l'égard des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine, les inégalités entre les sexes, les établissements humains durables, la nutrition, en particulier pendant la petite enfance, le développement des communautés rurales et le renforcement des mécanismes de sécurité sociale. Ces problématiques ont été abordées dans les travaux menés au niveau régional par le Groupe des Nations Unies pour le développement – Amérique latine et Caraïbes, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement. Il convient de souligner le rôle essentiel des coordonnateurs résidents et des équipes de pays, ainsi que la nécessité de relever ensemble les défis régionaux en s'appuyant sur la collaboration interinstitutions. L'ONU doit aider les pays à mener à bien leurs activités et ces derniers doivent en retour s'assurer que leurs préoccupations sont prises en compte dans les documents soumis à l'Assemblée générale.

VI. Dialogues sur les contributions multipartites à la mise en œuvre du P10 programme de développement durable à l'horizon 2030

23. Pendant cette séance de dialogues, les intervenants ont souligné l'importance de la participation du secteur privé à la réalisation du Programme 2030 et insisté sur le fait que le Programme offrait aux sociétés la possibilité d'aligner leurs pratiques commerciales et internes sur les objectifs de développement durable, qui énoncent des objectifs et des cibles très précis et complémentaires. Le monde des affaires doit intégrer l'engagement en faveur de la durabilité à son mode de fonctionnement. Un tel engagement est récompensé par les investisseurs et les entreprises qui s'y soustraient compromettent leur viabilité, car les affaires ne sauraient prospérer dans des sociétés qui ne respectent pas les droits fondamentaux des citoyens. Les entreprises devraient faire part de cet engagement à leurs interlocuteurs, dont les pouvoirs publics et les investisseurs, en toute transparence.

24. Les institutions financières internationales contribuent à améliorer la compilation et l'utilisation des données en libre accès. Il importe de mobiliser des fonds auprès du secteur privé en éliminant les obstacles qui l'empêchent de participer au financement du développement. En raison de la complexité des objectifs de développement, il faut créer des alliances efficaces associant le plus possible de partenaires, traditionnels et nouveaux. Les milieux universitaires devraient proposer des espaces de réflexion et des initiatives visant à rechercher des idées et des solutions pour relever les nouveaux défis du développement durable.

25. Les organisations de la société civile ont souligné qu'il importait de promouvoir le Programme 2030 auprès des jeunes, de faire véritablement participer les syndicats aux mécanismes permanents de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement durable, et d'atteindre l'objectif central consistant à réaliser l'égalité des sexes dans tous les domaines, condition nécessaire au développement. L'une des principales réussites du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable a été la contribution remarquable de la société civile, qui s'est organisée pour créer de manière consensuelle, participative et démocratique un mécanisme de participation au Forum, ce qui permettra à ce partenaire clef de prendre part plus efficacement à l'action menée au niveau régional pour réaliser le Programme 2030.

26. Le Forum a été l'occasion d'engager un dialogue approfondi et productif sur les progrès accomplis par les pays et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exécution du Programme 2030. Il a permis aux gouvernements de partager leurs enseignements et de mettre à profit les données d'expérience et les bonnes pratiques de différents pays et parties prenantes, ainsi que les stratégies adoptées par diverses organisations internationales pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030. Il a également permis aux organismes internationaux de mieux comprendre les besoins que les pays ont évoqués durant les journées de travail, offrant un espace pour l'apprentissage mutuel et la recherche de solutions de coopération et de collaboration. La CEPALC est à l'avant-garde de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional et joue un rôle fondamental en appuyant les efforts que les États mènent pour développer le lieu d'échanges que constitue le Forum et offrir à tous l'occasion d'écouter, de s'instruire des expériences de chacun et de partager les bonnes pratiques.

27. Plusieurs participants ont insisté sur l'importance de la création et du renforcement du Forum, instance essentielle d'échanges productifs et d'apprentissage mutuel, le comparant au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, mécanisme mondial chargé du suivi et de l'examen de l'application du Programme 2030. Au cours de cette deuxième session, d'importants progrès ont été accomplis concernant structure et les modalités du Forum, et surtout, des questions et des thèmes importants y ont été abordés.

VII. Dialogues sur la transition vers le développement durable et des sociétés résilientes (objectifs 6, 7, 11, 12, 15 et 17)

28. Ces dialogues se sont tenus dans le cadre de trois tables rondes, au cours desquelles les participants ont examiné les défis économiques, sociaux et environnementaux que posait la mise en œuvre du Programme 2030.

29. En ce qui concerne les défis économiques, l'Amérique latine a accompli des progrès quant à l'établissement d'une série d'indicateurs, bien que les ressources mobilisées soient loin de suffire à couvrir les véritables besoins, de sorte qu'il est difficile d'aligner les budgets sur les politiques publiques visant à atteindre les

objectifs de développement durable. En conséquence, il faut que toutes les ressources disponibles soient mobilisées à l'intention des pays de la région et que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent également contribuer à la réalisation du Programme, sans pour autant se substituer à la coopération Nord-Sud. Les changements climatiques et l'ampleur des catastrophes naturelles ont eu des conséquences négatives pour la région, contraignant à réaffecter aux initiatives de relèvement des ressources qui auraient pu servir à atteindre les objectifs de développement durable. Il importe donc de créer des synergies entre les pays de la région, qui doivent tenir un discours cohérent sur ces questions dans les instances internationales. La région a fait preuve de résilience face aux chocs économiques externes, bien qu'elle reste tributaire des ressources naturelles et des exportations à faible valeur ajoutée. Le Programme 2030 prévoit que les pays doivent passer à une économie verte et circulaire, dans laquelle la science, la technologie et l'innovation jouent un rôle transversal pour la réalisation de plusieurs cibles associées aux objectifs de développement durable. Il faut créer des conditions favorisant la participation du secteur privé au processus de développement, faire en sorte que les systèmes fiscaux soient plus équitables et lutter contre les flux financiers illicites. Le consensus international sur les besoins en matière de développement qui s'est dégagé dans le cadre du Programme doit se concrétiser par la fourniture d'une aide.

30. La région doit notamment surmonter les difficultés ci-après en matière de financement du développement : l'existence de systèmes fiscaux extrêmement régressifs, l'absence de relation définie entre les mécanismes d'incitation et les objectifs de développement et des niveaux alarmants de fraude fiscale et de flux financiers illicites (qui ne résultent pas nécessairement d'activités illégales, mais plutôt d'échanges extérieurs ayant échappé à l'impôt), qui ont privé les pays de ressources substantielles qui leur auraient permis de financer la réalisation des objectifs de développement durable. Face aux carences de l'administration fiscale et à la fuite des ressources que connaissent de nombreux pays de la région, il faut mettre davantage l'accent sur l'état de droit, qui favorise le développement, la sécurité juridique et la lutte contre la criminalité, y compris financière.

31. Dans le domaine social, l'un des enjeux de la mise en œuvre du Programme 2030 est la coopération interorganisations. Pour progresser sur la voie du développement durable et lutter contre les inégalités, il faut mener en permanence des efforts interinstitutionnels et intersectoriels. La collaboration interorganisations doit être solide et transparente et ne pas pâtir de changements dans les gouvernements et la fonction publique, afin d'assurer la continuité des politiques efficaces. Il s'agit d'une entreprise complexe nécessitant des efforts continus qui, si elle est menée à bien, favorisera la répartition efficace des ressources et permettra d'éviter les chevauchements entre plans et programmes. Les enjeux sociaux ont des répercussions dans d'autres domaines, de même que les questions d'ordre économique et environnemental. Ces questions sont interdépendantes, ont des relations de cause à effet, sont complémentaires et sont à l'origine de synergies. C'est pourquoi il est fondamental que les différents ministères et institutions travaillent en coordination. Pour mettre en œuvre le Programme 2030, il est également essentiel de promouvoir la collaboration et le dialogue entre de multiples acteurs des secteurs public et privé, des milieux universitaires et de la société civile. La participation de la société civile et des parties prenantes au niveau infranational est particulièrement importante.

32. Il faut mieux faire connaître le Programme 2030 aux pouvoirs publics, à différents niveaux, ainsi qu'à tous les acteurs concernés. Cependant, il importe de définir les responsabilités et plus particulièrement de faire comprendre à chaque partie prenante qu'elle doit remplir le rôle qui lui revient. L'accent a également été mis sur la nécessité de rétablir la confiance dans les institutions et sur le rôle moteur que ces

dernières devaient jouer. Lorsque le système privilégie le bien-être de tous, la croissance économique mène au développement et il est indispensable de concevoir un projet politique dans cet objectif. La science, la technologie et l'innovation créent un lien entre le développement social et le développement économique et l'éducation et la formation sont essentielles pour promouvoir leur rôle dans la mise en œuvre du Programme 2030.

33. Dans le domaine environnemental, on a souligné qu'il faudrait répondre à l'augmentation de la demande de ressources naturelles prévue pendant les prochaines années, sans léser les générations futures. La sphère économique et les entreprises sont inefficaces à cet égard, mais des politiques peuvent promouvoir le changement en faveur de l'exploitation rationnelle des ressources. Les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès concernent entre autres la croissance et l'emploi verts, éléments transversaux qui permettent d'évaluer les mesures susceptibles d'entraîner des changements. Il est essentiel d'associer les objectifs environnementaux aux indicateurs de productivité, par exemple en subventionnant les activités productives durables. Les questions environnementales s'inscrivent dans le long terme.

34. Le Programme 2030 fait plus que fixer des objectifs environnementaux : il est intrinsèquement écologique, car il est impossible d'accomplir des progrès dans les domaines de la santé ou de l'industrialisation en faisant abstraction de l'environnement. Les enjeux environnementaux et les questions économiques et sociales sont indissolublement liés. Dans les cas où les aspects économiques et environnementaux sont difficiles à concilier, l'écologie est très souvent pénalisée en raison de la faiblesse des institutions et des inégalités profondes qu'elles reflètent. Par exemple, 60 % de l'eau est destinée à l'agriculture : si l'on veut s'acheminer vers une utilisation durable de l'eau (objectif 6), il faudrait limiter son exploitation dans l'agriculture, ce qui serait incompatible avec l'augmentation de la production nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire d'une population croissante (objectif 2). Pour éviter d'avoir à choisir entre des considérations économiques et sociales et la préservation de l'environnement, il faut faciliter l'instauration d'une culture de collaboration entre ces trois domaines, notamment au niveau des territoires.

VIII. Séance extraordinaire sur l'intelligence artificielle : accélération des changements technologiques

35. À cette séance, il a été souligné que les nouvelles technologies, en particulier l'intelligence artificielle, étaient à l'origine d'une évolution profonde qui se répercutait sur la production, l'emploi, la sphère politique et la société. Les pays de la région participent à des instances régionales et à des forums des Nations Unies où la question est analysée et débattue. Il est essentiel qu'ils se familiarisent davantage avec cette question et ses incidences. L'ONU et la CEPALC devraient recueillir, analyser et diffuser des données sur le sujet à l'intention des pays de la région, qui devraient analyser des options concernant les politiques publiques, les dispositifs de gouvernance et la réglementation, échanger des pratiques optimales et promouvoir des systèmes éducatifs favorisant l'innovation. Toutes ces initiatives devraient s'inscrire dans un effort collectif visant à mettre en place des cadres réglementaires pour faire face aux effets de l'intelligence artificielle et de l'évolution technologique. Il a été proposé de créer un groupe d'amis de la CEPALC pour examiner cette question, qui a récemment été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à titre permanent, et de solliciter à cet égard l'appui de la région dans son ensemble.

36. Pour la première fois de l'histoire, des machines intelligentes et performantes dépassent rapidement les capacités physiques et cognitives de l'être humain, ce qui représente une transformation radicale dans les domaines économique, social,

politique, culturel, biologique et cognitif. Les institutions évoluent de façon linéaire, tandis que les technologies de pointe connaissent une progression exponentielle. Le numérique et l'intelligence artificielle permettent d'optimiser l'organisation, la gestion, le recrutement et le contrôle de la productivité des employés et des travailleurs manuels. La relation clients et les capacités de prévision et de planification des entreprises ont évolué. Dans le secteur manufacturier, l'intelligence artificielle a permis d'améliorer l'habileté et la flexibilité des robots, ce qui permet de les employer dans des activités économiques toujours plus nombreuses et spécialisées.

37. Dans les pays développés, cette évolution a eu pour effet de réduire les nouvelles sources d'emploi, ce qui engendre une pression sur le marché du travail, les salaires et les normes d'efficacité des entreprises dans les domaines administratif et productif. Il est possible que la région connaisse une désindustrialisation soudaine dans le secteur manufacturier. En soi, la technologie n'est ni bonne ni mauvaise : il nous incombe de la mettre au service des objectifs de développement durable. Si d'aucuns affirment que l'explosion de l'intelligence artificielle continuera à susciter des progrès exponentiels en matière de technologie, d'autres sont d'avis que des changements rapides entraîneraient des dommages socioéconomiques irréversibles. Quoiqu'il en soit, il est encore temps de bâtir l'avenir que nous voulons.

38. La région est particulièrement bien placée pour réaliser un bond technologique. Cependant, en raison des inégalités, de la polarisation socioéconomique et du manque de qualification de la main-d'œuvre, la plupart des pays de la région se demandent s'il convient de s'adapter aux innovations technologiques provenant du reste du monde ou de concevoir leurs propres technologies. L'Amérique latine et les Caraïbes doivent de toute urgence réorienter leur modèle de développement et redéfinir le rôle de l'État, afin de répartir les avantages du progrès technique et non uniquement ses risques. La bonne application des systèmes numériques et de l'intelligence artificielle devrait permettre aux secteurs public et privé de collaborer plus efficacement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

39. La CEPALC a analysé des données, des algorithmes et des politiques et examiné les technologies numériques en tant que moyens de réaliser les objectifs de développement durable. Il faut prendre en compte l'évolution rapide de ces technologies et leur dimension disruptive lorsque l'on mène des activités visant à promouvoir le développement durable de la région. Il est nécessaire d'analyser la vitesse à laquelle les technologies ont évolué et les moyens dont disposent les personnes, les familles, les entreprises, les gouvernements et les institutions publiques pour s'y adapter et les mettre à profit.

40. On a observé une accélération des changements dans trois domaines : la dynamique de création et de destruction d'emplois, l'obsolescence des compétences professionnelles, qui pose des défis pour l'enseignement et la formation professionnelle, et l'évolution des modèles d'activité. Par ailleurs, les inégalités menacent de s'accroître, la technologie étant l'un des principaux facteurs de polarisation et de concentration des revenus. Pour limiter les risques, il faut mettre en place des activités d'apprentissage et d'éducation ciblées dans tous les secteurs et pour tous les groupes d'âge, en vue d'améliorer l'employabilité. En outre, il convient d'adopter des politiques de développement productif visant à dynamiser la demande de main-d'œuvre, à créer des infrastructures numériques et haut débit et à moderniser les organismes professionnels. En contribuant à la réflexion menée sur la question, la CEPALC a permis d'élargir les espaces de dialogue et continuera de donner des avis utiles aux pays qu'elle aidera à analyser les effets de l'évolution technologique, de l'intelligence artificielle et de l'automatisation et à s'y préparer.

IX. Conclusions et recommandations de la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

41. Les conclusions et les recommandations ont été soumises au Forum réuni en séance plénière pour examen et adoptées à l'unanimité. Elles seront présentées par le Président au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunira à New York du 9 au 18 juillet 2018.

Annexe

[Original : anglais]

Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable

Nous, ministres et hauts représentants réunis pour la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, tenue sous les auspices de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago, du 18 au 20 avril 2018 :

1. *Réaffirmons* notre engagement à mettre efficacement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte, et notamment à concrétiser ses objectifs et ses cibles qui sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable, et soulignons qu'il est axé sur l'être humain, universel et porteur de changement et que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face, et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable ;

2. *Réaffirmons* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme 2030, qu'il appuie et complète et dont il contribue à mettre en contexte les moyens de mise en œuvre en énonçant des politiques et des mesures concrètes, sommes conscients des synergies existant entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Nouveau Programme pour les villes adopté à Quito, les Orientations de Samoa et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, recommandons de renforcer encore la coopération multilatérale aux niveaux régional et mondial aux fins de la mise en œuvre des instruments susmentionnés, saluons les nombreuses contributions et l'appui fournis par le système des Nations Unies pour le développement au niveau régional en vue de réaliser les objectifs de développement durable, et réaffirmons que les activités connexes doivent être menées de manière cohérente et coordonnée et conformément aux politiques et priorités nationales ;

3. *Réaffirmons* tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment le principe 7, aux termes duquel les États ont des responsabilités communes mais différenciées ;

4. *Soulignons* qu'il importe de continuer à répondre aux besoins variés et aux difficultés spécifiques des pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire et aux pays en situation de conflit et sortant d'un conflit ;

5. *Renouvelons* l'appel lancé au système des Nations Unies pour le développement, en consultation avec les institutions financières internationales, pour qu'il soit satisfait aux besoins de développement spécifiques des pays à revenu intermédiaire, notamment en les ciblant avec précision compte tenu de variables ne se limitant pas au seul critère du revenu par habitant, rappelons que 73 % des pauvres du monde sont concentrés dans ces pays, où la coopération peut avoir un effet

multiplicateur sur la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et attendons avec intérêt de participer activement à la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale consacrera à sa soixante-treizième session à l'examen des lacunes dont souffrent les pays à revenu intermédiaire et des difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;

6. *Avons conscience* que le suivi et l'examen du Programme 2030 aux niveaux régional et sous-régional peuvent être l'occasion d'une transmission de connaissances entre pairs, notamment à la faveur d'examens volontaires, d'un partage des meilleures pratiques et d'échanges de vues sur les objectifs communs et retenons que la résolution 700 (XXXVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a créé le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, mécanisme régional chargé du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable et leurs cibles, leurs moyens de réalisation et le Programme d'action d'Addis-Abeba ;

7. *Saluons* les efforts déployés à tous les niveaux pour mettre en œuvre le Programme 2030 et constatons que les actions que nous avons menées individuellement et collectivement pendant près de trois ans ont donné des résultats encourageants dans de nombreux domaines. Toutefois, étant donné les difficultés que la région connaît pour parvenir au développement durable, en particulier la pauvreté, les inégalités, la dette mondiale élevée et la coopération internationale réduite, nous soulignons la nécessité d'accélérer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et la sensibilisation à leur sujet à tous les niveaux, de manière à atteindre nos objectifs pour les populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats ;

8. *Accueillons avec satisfaction* les efforts qui se poursuivent pour parvenir à l'égalité des sexes et assurer l'autonomie des femmes et des filles, notons avec appréciation l'adoption de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030, issu de la treizième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, soulignons que l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et toutes les filles contribueront de façon décisive à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles de développement durable et que la protection et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels pour parvenir à une croissance économique inclusive et équitable et au développement durable et recommandons de continuer à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques et stratégies nationales de développement durable ;

9. *Insistons* sur la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas faire de laissés-pour-compte, tout en respectant et promouvant tous les droits fondamentaux de tous, dont la protection sociale et l'égalité d'accès à des services publics essentiels de qualité ;

10. *Prenons note avec appréciation* du deuxième rapport annuel de la CEPALC sur les progrès et les défis régionaux concernant la mise en œuvre du Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui présente une analyse factuelle des perspectives et des enjeux et décrit les mesures individuelles et collectives prises par nos pays pour réaliser les objectifs de développement durable, même dans une conjoncture économique incertaine qui limite la mobilisation des ressources, et prenons acte des recommandations visant à promouvoir, entre autres, une évolution structurelle progressive fondée sur une conception axée sur le développement durable, dont la série d'objectifs de développement durable qui feront l'objet d'un examen approfondi à la session de 2018 du Forum politique de haut

niveau pour le développement durable, l'accent étant mis sur les objectifs nos 6, 7, 11, 12, 15 et 17, qui appellent un examen annuel ;

11. *Réaffirmons* la volonté de garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable et nous félicitons du lancement de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable (2018-2028) », reconnaissons que l'accès à une énergie abordable, fiable et durable doit être assuré, renouvelons notre engagement en faveur d'un développement urbain durable, sachant que plus de 80 % des habitants de la région vivent dans des zones urbaines et attendons avec intérêt le plan d'action régional relatif à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en Amérique latine et dans les Caraïbes pour la période 2016-2036, restons déterminés à établir des modes de consommation et de production durables et à œuvrer pour que les populations de notre région aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature, sommes conscients de la nécessité de promouvoir une évolution structurelle progressive vers le développement durable pour protéger les écosystèmes et la biodiversité, réduire la déforestation, lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et de promouvoir des stratégies axées sur l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques dans la région, et attendons avec intérêt, entre autres, la célébration universelle de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse, le 17 juin 2018, organisée par l'Équateur ;

12. *Saluons* les 14 pays de la région qui ont déjà présenté des examens nationaux volontaires au débat ministériel du Forum politique de haut niveau tenu sous les auspices du Conseil économique et social, et les huit pays qui s'apprentent à le faire en 2018, et soulignons l'engagement et le dynamisme dont ont fait preuve 19 pays – dont 3 présentent un deuxième examen – dans leurs efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en l'intégrant dans leurs stratégies nationales et en ajustant les mécanismes institutionnels en conséquence, recommandons l'intensification du volontariat et de l'engagement au profit du prochain Forum politique de haut niveau et espérons que suffisamment de temps sera alloué aux exposés et aux réponses des ministres pairs ;

13. *Accueillons avec satisfaction* les efforts que les pays de la région déploient sans relâche pour mettre en œuvre le Programme 2030 en l'intégrant dans les politiques publiques, les dispositions institutionnelles et les procédures de suivi et d'examen à l'échelle nationale et infranationale, ainsi que la création de 20 mécanismes nationaux de coordination pour l'application du Programme, et encourageons ces pays à renforcer l'action nationale qu'ils mènent aux fins de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba et à mettre en place un partage approfondi des connaissances avec les pairs et partenaires de toute la région ;

14. *Saluons* la contribution de la CEPALC et du Groupe de coordination des statistiques relatives au Programme 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes à l'établissement des indicateurs de la région présentés dans le deuxième rapport, recommandons qu'ils participent également à l'établissement du prochain rapport et nous félicitons des résultats de la neuvième Conférence statistique des Amériques et de l'apport important de celle-ci aux progrès concernant la production de données ventilées, accessibles, opportunes et fiables, afin de recenser les inégalités et les besoins des plus vulnérables et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte ;

15. *Accueillons avec satisfaction* le processus en cours qui vise à renforcer et adapter le système des Nations Unies pour le développement dans le but de mieux aider les États Membres à mettre en œuvre du Programme 2030, convenons avec le

Secrétaire général qu'il est nécessaire de réorganiser les structures régionales et attendons avec intérêt d'examiner les propositions de restructuration à long terme des ressources régionales des Nations Unies qu'il présentera, en évitant une approche normalisée, félicitons chaleureusement la Commission pour le travail accompli au cours de ses 70 années d'existence et les activités qu'elle continue de mener pour soutenir les processus dirigés par les pays, prenons l'engagement de veiller à ce que les fonctions et le mandat de la CEPALC soient pleinement pris en compte et maintenus, s'agissant en particulier du rôle crucial qu'elle joue dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau régional et exhortons la Commission à participer pleinement à l'initiative du Secrétaire général visant à réorganiser les ressources régionales au profit des processus dirigés par les pays et à multiplier, dans le cadre de ses mandats, les initiatives régionales visant à ne pas faire de laissés-pour-compte ;

16. *Sommes conscients* de l'importance de la dimension environnementale parmi les trois piliers du développement durable et du rôle des institutions multilatérales et des accords qui définissent le programme d'action mondial en faveur de l'environnement, qui promeuvent la cohérence dans la préservation de l'environnement dans le cadre du développement durable au sein du système des Nations Unies, et sommes également conscients du rôle des instances régionales en matière de politiques de l'environnement, telles que le Forum des ministres de l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de leurs contributions au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

17. *Reconnaissons* qu'il est nécessaire d'adopter une conception plus large, davantage axée sur l'être humain et plus inclusive de la réduction des risques de catastrophe et de veiller à ce que les politiques et pratiques couvrent dûment les risques multiples et les populations vulnérables dans notre région, y compris en réalignant le financement de manière à anticiper, planifier et réduire les risques de catastrophe et à promouvoir le relèvement et la reconstruction après les catastrophes afin d'améliorer l'efficacité, la prévisibilité et la diligence des interventions et accueillons avec satisfaction la proposition de la CEPALC relative à la remise de la dette au profit de mesures d'adaptation aux changements climatiques, qui est de nature à alléger la charge insoutenable de la dette des économies caribéennes victimes de catastrophes, et permettra de constituer un fonds pour la résilience afin de faciliter l'investissement dans l'adaptation climatique et de rendre ces économies moins vulnérables ;

18. *Prenons note* de l'adoption à Escazú (Costa Rica) de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui constitue une avancée importante sur la voie de la réalisation du Programme 2030, et invitons tous les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes à envisager d'adhérer à l'Accord, qui sera ouvert à signature à compter du 27 septembre 2018 ;

19. *Réaffirmons* que les États doivent s'abstenir d'adopter ou d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies, qui viendrait entraver la pleine réalisation du développement économique et social, notamment des pays en développement ;

20. *Prenons l'engagement* de continuer à soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable établi sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;

21. *Notons avec préoccupation* que, malgré une certaine amélioration de la situation économique mondiale et régionale, le relèvement ne profite pas à tous les pays et secteurs, et que persistent des problèmes structurels aggravés par l'accès limité au financement à taux réduit, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire. À cet égard, nous soulignons l'importance de l'aide publique au développement pour les pays de la région, appelons les pays développés à remplir leurs objectifs en la matière et réaffirmons qu'il est essentiel d'accroître le financement climatique, lequel s'ajoute à l'APD ; nous reconnaissons en outre la nécessité de prendre des mesures concrètes et immédiates pour instaurer l'environnement propice nécessaire à tous les niveaux aux fins de la réalisation du Programme 2030, y compris des efforts nationaux, une coopération internationale et régionale à l'appui des politiques et des programmes visant à accroître l'investissement dans le développement durable, en tenant compte du fait que chaque pays jouit d'une souveraineté entière et permanente sur l'ensemble de ses richesses, de ses ressources naturelles et de son activité économique, et qu'il exerce librement cette souveraineté ;

22. *Sommes par ailleurs conscients* que les inégalités sont généralisées, voire progressent, dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, y compris ceux dont la croissance économique est forte et que, pour les réduire, il faut investir davantage dans les services sociaux et élargir les perspectives économiques et que la croissance économique soit soutenue, partagée et équitable ;

23. *Réaffirmons* que, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est également admis que la mise en œuvre du développement durable supposera une participation active du secteur public comme du secteur privé et, sachant que la participation active du secteur privé peut contribuer au développement durable, encourageons à aligner les incitations du secteur privé avec les objectifs publics nationaux afin de promouvoir des investissements à long terme conformes aux réalités et capacités nationales, y compris des méthodes et des instruments de financement novateurs, pour remédier aux inégalités structurelles de la région et éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ;

24. *Prenons à nouveau l'engagement* de ne s'épargner aucun effort pour réduire de façon appréciable les flux financiers illicites d'ici à 2030 en vue de les éliminer à terme, notamment en luttant contre la fraude fiscale et la corruption, en renforçant pour cela la réglementation nationale et en intensifiant la coopération internationale et régionale, de manière à limiter les possibilités de fraude fiscale ;

25. *Réaffirmons* que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud et accueillons avec satisfaction les apports de la coopération Sud-Sud à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, soulignons l'importance de la coopération triangulaire comme moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement et comptons que les travaux de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui doit se tenir à Buenos Aires (Argentine) du 20 au 22 mars 2019, seront couronnés de succès ;

26. *Réaffirmons* qu'il importe de mobiliser au profit de notre région des ressources financières et non financières et de renforcer ses capacités pour la mise au point, le transfert et la diffusion d'écotechnologies à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord, et recommandons en outre d'accroître la coopération internationale et régionale en faveur, entre autres, de la science et de la technologie locales ;

27. *Réaffirmons* que la science, la technologie et l'innovation, notamment les technologies de l'information et des communications, constituent des leviers et des moteurs essentiels pour la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et nous réjouissons des débats tenus dans le cadre des groupes I et II du forum sur les incidences de l'intelligence artificielle sur l'évolution technologique accélérée dans le domaine du développement durable, attendons avec intérêt la Conférence sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, où se tiendra une réunion d'experts sur les technologies naissantes aux fins de la productivité et de l'inclusion, ainsi que la vingt et unième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui comprendra une table ronde de haut niveau sur les incidences de l'évolution technologique rapide sur la réalisation des objectifs de développement durable, et le troisième Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, dont une séance traitera des incidences de l'évolution technologique rapide, y compris exponentielle, sur la réalisation des objectifs du développement durable, afin de poursuivre l'élaboration de recommandations régionales dans le cadre du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable ; et appelons résolument au lancement du portail en ligne des Nations Unies qui permettra d'accéder aux informations sur les initiatives, les mécanismes et les programmes existants dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation ;

28. *Sommes conscients* que chaque pays est responsable au premier chef de son développement économique et social, ainsi que du suivi et de l'examen, aux plans national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales, et que chaque pays peut choisir, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, entre plusieurs approches, stratégies, modèles et outils différents pour parvenir au développement durable ;

29. *Accueillons avec appréciation* les contributions de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région, et la participation, conformément à la résolution 700 (XXXVI) de la CEPALC, des parlementaires, des administrations territoriales, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires au deuxième Forum et les encourageons à rester déterminés à ne pas faire de laissés-pour-compte ;

30. *Prions* la CEPALC d'établir une version actualisée du rapport d'activité à l'intention du Forum, à sa troisième réunion et de la présenter un mois à l'avance, et recommandons à la présidence de la trente-septième session de la Commission de soumettre le deuxième rapport d'activité, accompagné des présentes conclusions et recommandations et d'un résumé de la présidence, en tant que contributions régionales au Forum politique de haut niveau de 2018 et au forum du Conseil économique et social sur le financement du développement, ainsi qu'au mécanisme de coordination régionale des Nations Unies, afin qu'ils soient dûment examinés ;

31. *Exprimons* notre profonde gratitude à la présidence de la trente-sixième session et à la CEPALC pour avoir organisé et accueilli la deuxième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.